

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Band: 2 (1995)
Heft: 1

Artikel: Violence
Autor: Burghartz, Albert Schnyder
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIOLENCE

Le thème de la violence est omniprésent. Il est sur toutes les lèvres et aisément perceptible; il préoccupe aussi bien les lecteurs du *Blick* que les responsables de congrès, les cinéphiles, la direction des chaînes de télévision, les politicienNEs, ou les enseignantEs. Si nous y prenons garde, nous constatons que nous sommes presque quotidiennement concernés par la violence. Ses visages sont multiples: il y a, d'une part, la violence qui frappe intérieurement notre société, celle qui retient l'attention du public dans les sociétés dites pleinement développées, par exemple la violence contre les étrangers, contre les jeunes et entre ces derniers, et la violence dans les médias. D'autre part, il y a la violence qui éclate lors de guerres, de nouveau d'une actualité brûlante dans les sociétés américaines et européennes, sans pour autant oublier qu'elle n'a cessé d'enflammer notre planète, ici et là, depuis 1945. La question de savoir si, aujourd'hui, la violence, observée sous toutes ses formes d'apparition, frappe plus régulièrement notre société ou bien si c'est notre manière de la percevoir qui a changé demeure ouverte; il va sans dire que de telles discussions se déroulent toujours dans le cadre de rapports de pouvoir.

L'ampleur et l'intensité des débats témoignent d'un sentiment d'insécurité et de surprise à l'égard de toutes ces formes de violence. Nombreux furent ceux qui ne purent imaginer que la violence pourrait redevenir un problème majeur dans nos sociétés modernes. Cette conviction reposait sur l'idée largement répandue que l'évolution vers une société industrielle, démocratique et pluraliste allait automatiquement de pair avec un recul général de la violence. De concert avec une réalité sociale et politique toujours plus différenciée, la violence physique en particulier – reconnue comme la violence par excellence dans les sociétés traditionnelles – aurait été refoulée et remplacée par des contraintes intériorisées. Il est certain que la modernisation et le processus de civilisation, tel qu'il fut défini par Elias pour les sociétés européennes, ont donné naissance à d'autres formes de violence ainsi qu'à d'autres types de relations entre les hommes, ceci en particulier en regard de la forte centralisation, par ailleurs nullement exclusive, de la violence légitime exercée par l'État. L'idée que nous assistions cependant à une évolution irréversible, entendez un progrès sans retour vers une société moins violente, s'est révélée illusoire.

Face à cette situation, les politicienNEs, les scientifiques, les psychiatres, les policiers, les assistantEs sociaux et les juges redoublent leurs efforts pour mieux saisir la nature de la violence. A la pluralité des définitions répondent les objectifs concrets que se sont fixés leurs auteurEs. Sous de nombreux rapports, les juristes

16 ■ considèrent la violence de manière différente que les psychologues. Ces différences

résultent des limites fixées au champ d'étude – l'intérêt se porte souvent sur la violence physique et sur l'utilisation de la violence dans un contexte politique, autrement dit lors de guerres. D'une manière générale, les multiples définitions et les nombreuses tentatives pour en marquer ses limites mettent en relief les dommages, les torts, les douleurs et les souffrances inhérents aux diverses formes de violence. A preuve, la définition du Conseil de l'Europe: «La notion de violence [...] se réfère à des situations où [des hommes ou des femmes] sont forcés de nouer une relation, d'établir des contacts ou d'entreprendre une activité, sans qu'ils ne puissent manifestement déterminer quel type de relation ils souhaitent entretenir avec d'autres [hommes ou femmes]. Il s'agit de cas où la liberté et l'indépendance d'autrui est restreinte.» Il est significatif de relever que la définition du Conseil de l'Europe ne se réfère pas exclusivement à la violence politique, mais qu'elle comprend également, de manière explicite, la violence dite privée, celle entre les genres en particulier. On assiste ainsi, au plus haut niveau, à une reconnaissance politique de ces formes de violence; le mérite en revient au nouveau mouvement des femmes qui a – de nouveau – rendu public ce phénomène.

Il serait hors de notre propos d'étudier ici tous les aspects de la violence; ce numéro se bornera à interroger, d'une part, la violence dans les rapports de genres, d'autre part, le lien entre le processus de civilisation et la violence. Au premier plan figurent les contributions d'historiens et d'historiennes (*Gauvard, Dinges, Danker, Rouquet et Voldman*) qui débattent de ces questions. Sous l'influence des nouvelles tendances qui animent la science historique – notamment l'histoire des genres, l'histoire psychologique, l'histoire de la vie quotidienne et l'anthropologie historique – on assiste à une redécouverte et à un élargissement de ce champ classique de la recherche historique. Il est dès lors intéressant de se tourner vers les sciences voisines, telles que la sociologie (*Godenzi*), la pédagogie spéciale (*Ruchat*) et la psychanalyse (*Lamott*) et de mettre en évidence la dimension historique de ces approches.

La violence politique, notamment à travers les guerres qui ensanglantent les états nationaux, a toujours été un objet d'étude privilégié des historiens ou de la science historique: jusqu'en plein 20e siècle, l'histoire s'en tenait à la sphère de la grande politique, de la diplomatie et était, de surcroît, souvent investie d'un discours national, voire nationaliste.

La violence, acte ordonné à l'intérieur d'associations de pouvoir de natures différentes, est un thème classique de la science historique. La recherche est dominée par le problème des hiérarchies sociales et politiques à l'intérieur d'un seul et même pouvoir que ce soit un domaine, un empire, une armée ou une nation. Elle donne une place importante au degré de participation au pouvoir ainsi qu'aux divers aspects de l'usage de la violence.

En revanche, la recherche historique s'est peu penchée sur la violence inhérente aux structures économiques et sociales et, moins encore, sur la violence comme pratique sociale quotidienne, notamment celle entre les genres. De même, on a longtemps occulté les formes de violence légitime et manifeste qui s'expriment par exemple dans le sport ou dans les rixes de la période moderne. Jusqu'à nos jours, on a considéré de nombreux aspects de la violence comme des constantes anthropologiques, des données biologiques ou des affaires strictement «privées». Depuis peu, les scientifiques s'intéressent à la dimension historique de ces rapports, interrogeant notamment les lieux et les circonstances dans lesquels les hommes «font l'apprentissage de la violence» ainsi que la différence entre violence légitime et illégitime. Le débat, de nouveau actuel, sur la distinction entre sphère publique et sphère privée ainsi que ses liens avec la violence jouit également d'une prééminence affirmée. L'idée dominante, qui ressort de nombreuses et récentes études historiques sur le problème de la violence, se fonde sur la conviction que seule une analyse précise du contexte historique, dans lequel évoluent les formes, les perceptions et les pratiques de la violence, permet de mieux saisir la violence dans le passé et dans le présent. Les omissions, les insuffisances théoriques et conceptuelles et les lacunes des «grandes théories» historiques et sociologiques sont ainsi mises à jour. De nouvelles perspectives de recherches se dessinent également en ce qui concerne l'histoire classique de la violence. Entre l'histoire des genres et l'histoire diplomatique, l'anthropologie historique et l'histoire des guerres civiles, il existe des liens beaucoup plus étroits qu'on ne l'avait d'abord imaginé.

Alberto Godenzi met en évidence la violence qui anime les rapports de genres, et ceci sous sa forme la plus classique, c'est-à-dire dans le mariage ou dans les rapports intimes préférentiels; par le biais de cette thématique, il met en présence les «réalités» que produisent romans, séries télévisées, publicité et l'imagination de nombreuses personnes avec les «réalités» vécues dans les relations d'amour ou de couples, telles qu'elles s'expriment dans le nombre de divorces, les enquêtes et les procès. L'amour en tant que violence, la violence née de l'amour ainsi que bien d'autres combinaisons, à première vue paradoxales, nous invitent à rompre avec les images et les représentations habituelles de l'amour et du mariage et favorisent, autant que l'on peut, un examen plus libre et autocritique de l'amour et du mariage hier et aujourd'hui.

Partant d'une réflexion sur le 19^e siècle, *Franziska Lamott* interroge un autre aspect actuel de la violence entre les genres, entendez les abus sexuels commis par des hommes sur des enfants, des fillettes en particulier. Une étude comparative des discours qui influèrent sur les esprits, à la fin des 19^e et 20^e siècles, met en exergue de nombreuses analogies. Sur la base des écrits de Freud relatifs à ce

l'auteure analyse les dessous de ces discussions. D'une manière convaincante, elle démontre que l'unique moyen de sortir de cette impasse consiste, d'une part, à mieux différencier les positions de chacun des camps, d'autre part, à se libérer de tout jugement culpabilisant et de toute appréciation partielle et moralisante concernant la fantaisie et la réalité.

Danièle Voldman et *François Rouquet*, alliant l'histoire des genres à l'histoire politique, interrogent les circonstances ainsi que les fonctions politiques et sociales de la violence dirigée contre les femmes pendant et après les guerres du 20^e siècle. On voit surgir des formes particulières de violence contre les femmes, mises en scène par des hommes (et des femmes), dans le cadre de rituels de purification sociale et d'auto-contrôle. Pour illustrer leur propos, les auteurEs prennent l'exemple des «femmes tondues», ces françaises qui, après la libération, furent soupçonnées d'avoir collaboré avec l'occupant ou d'avoir commis un crime et furent de ce fait produites en public la tête rasée. Les études d'histoire comparative démontrent que ces formes particulières de violence furent également pratiquées par les phalangistes espagnols. Dans leur plaidoyer pour une «lecture sexuée du politique», *Voldman* et *Rouquet* mettent en évidence – ceci de manière exemplaire – l'importance des genres comme catégorie historique.

Les contributions de *Claude Gauvard*, *Martin Dinges* et *Uwe Danker* esquissent pour leur part les problèmes qu'englobe la discussion sur les rapports entre le processus de civilisation et la violence. *Claude Gauvard* nous rend attentif sur le fait qu'il serait erroné de considérer la société de la fin du Moyen Age comme une société où domine la violence éruptive et non réglée, car une rationalité spécifique ou une forme de civilisation – exprimée dans les codes d'honneur – régissait les violents conflits entre voisins, connaissances et parents. Ce phénomène se manifeste en particulier dans la manière de traiter socialement et juridiquement l'homicide causé par les rixes. De tels homicides ne résultaient pas d'une violence aveugle, mais s'accomplissaient dans le cadre de pratiques rituelles. Cette forme de violence était considérée dans une large mesure comme légitime, parce que profondément ancrée dans la société. Les travaux de *Martin Dinges* sur les temps modernes aboutissent aux mêmes conclusions. La violence ne se situait pas en marge de la société et son apparition ne se limitait pas à des phases antérieures du développement historique et social – peu importe la manière dont celles-ci sont ordonnées. L'histoire de la violence quotidienne, qu'elle soit de nature politique ou qu'elle oppose les genres, laisse supposer que la violence n'a pas reculé suite à la modernisation et à un progrès sans retour de la civilisation, mais qu'elle s'est tout au plus déplacée et transformée. *Uwe Danker* éclaire pour sa part un aspect spécifique, jusqu'à nos jours souvent négligé, du pouvoir répressif de l'État durant les temps modernes: le rôle joué par les prêtres lors des procès d'inquisition, autrement dit pendant les instructions préliminaires, les séances de torture et lors

de l'exécution du jugement. Il serait erroné de considérer les prêtres des temps modernes uniquement comme des exécuteurs obéissant à des dirigeants absolutistes. Leurs activités dépendaient étroitement de la vision que se faisaient les gens de l'époque des délits, vision qui était imprégnée d'une grande religiosité aussi bien chez le peuple qu'auprès du roi. Leur action n'avait pas qu'une valeur d'intimidation, mais servait aussi à rétablir la paix sociale violée et les rapports sociaux selon l'ordre établi, ainsi qu'à réconcilier le peuple avec le Seigneur et à assurer le salut des âmes – aussi bien celles des délinquants que celles de toute la communauté. Au 18e siècle déjà, les liens particuliers entre l'Église, la religion et l'état ont commencé à s'affaiblir, faisant place à d'autres formes de pouvoir répressif de l'État ainsi qu'à d'autres formes de réconciliations sociales (resocialisation) privées de références religieuses. Il n'en demeure pas moins que l'activité des prêtres représenta un pas important vers la centralisation de la violence légitime exercée par l'État.

Martine Ruchat propose une approche analogue dans son étude sur les mesures correctionnelles infligées aux enfants au 19e siècle. Elle met en relief les liens entre le pouvoir disciplinaire étatique et l'assistance aux enfants. Les actes symboliques, la violence verbale annoncent en partie les différentes formes d'asile et les maisons d'éducation ou se développent en même temps que celles-ci. Le pouvoir étatique exprime également une forme de violence qui est souvent déléguée à des organisations de bienfaisance dirigées par des hommes et des femmes de la bourgeoisie. Sous la pression des travaux scientifiques, des congrès, des lois, des ordonnances et des établissements d'éducation, les discours sur l'«enfant vicieux», l'enfant débauché et abandonné se voient justifiés, renforcés et constamment adaptés aux rapports sociaux qui changent ou qui sont perçus en mutation. Ce sont surtout les enfants et les parents des «classes dangereuses» qui furent soumis à la contrainte de l'État ou à celle de ses représentantEs dans les institutions correctionnelles. Ce phénomène advint au demeurant dans un État (la Suisse, par exemple dans les cantons de Vaud et de Genève) qui se démocratisa et se modernisa toujours plus vite tant au niveau économique que social.

La violence est un phénomène qui revêt de multiples aspects. Nous devons probablement admettre que son traitement n'est pas aussi aisé qu'il n'y paraît à première vue. Fait important, il ne s'agit ni de minimiser ni d'amplifier ce phénomène. Pour conclure, nous espérons que ce dossier thématique permette de mesurer les efforts de la réflexion historique et de mieux saisir le problème de la différenciation de la violence.

Albert Schnyder Burghartz
(Traduction: Chantal Lafontant)